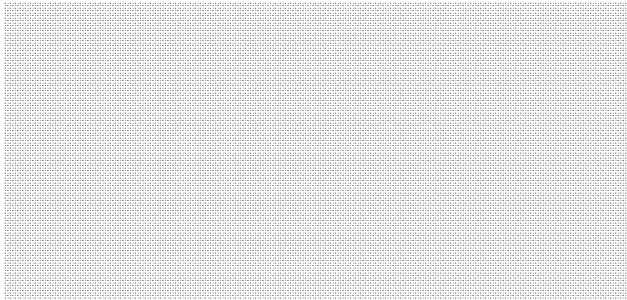


**Pour toutes questions sur
 cette communication :**
 Tel. :+31 (0)70 340 45 00



Date

***** * DO NOT DISPATCH * *****

Référence	Demande n°. / Brevet N°.
Demandeur / Titulaire	

**Notification relative à la cessation du pouvoir de représentation du mandataire
 Invitation à produire un avis de constitution d' un mandataire**

Le mandataire a cessé d'être mandaté

- par suite d'une renonciation du mandataire à son pouvoir.
- par suite de la révocation par le demandeur du pouvoir donné au mandataire.

De ce fait, les conditions énoncées à l'article 133(2) CBE ne sont plus remplies.
 Conformément à l'article 133(2) CBE, les personnes physiques et morales qui n'ont ni leur domicile ni leur siège dans un Etat contractant **doivent** être représentées par un mandataire agréé (art. 134 CBE) et agir par son entremise, dans toute procédure instituée par la CBE.

Vous êtes invité à remédier à l'irrégularité indiquée (constitution d'un mandataire agréé) dans un délai de **deux mois** à compter de la signification de la présente notification.
 S'il n'est pas remédié à cette irrégularité dans le délai prescrit, la demande de brevet européen sera rejetée (art. 90(5) CBE).

Section de dépôt

